



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 1er février 2021 en vidéoconférence, 19h00, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2021-0102-040

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2021-0102-041

TENUE DES SÉANCES PAR VISIOCONFÉRENCE

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une première période de dix jours ;

ATTENDU QUE le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, c'est-à-dire jusqu'au 5 février 2021 ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application mobile Zoom.

ADOPTÉ

2021-0102-042

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2021, DE SON AJOURNEMENT AU 5 JANVIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021

Sur la proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du 4 janvier, de son ajournement au 5 janvier et de la séance extraordinaire du 13 janvier 2021 soient adoptés.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2021-0102-044

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1-2020 et du lot 2-2020 du 26 janvier 2021, et du lot 1-2021 et du lot 2-2021 du 28 janvier 2021, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 85 197,07 \$ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du lot 3-2020 et du lot 4-2020 du 26 janvier 2021, et du lot 3-2021 et du lot 4-2021 du 28 janvier 2021, d'une somme de 233 012.59 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2021-0102-045

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 janvier 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Personne ne pouvant être présent à la séance, celle-ci se tenant à huis clos, le conseil prend connaissance des deux questions reçues par courriel et par la poste.

2021-0102-046

AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES - 2021

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière non récurrente de 2 500 \$ en 2021 à la *Maison des Jeunes de Crabtree*.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2021-0102-047

AUTORISATION DE DEMANDE DE PRIX POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DES BUREAUX DU CENTRE ADMINISTRATIF

ATTENDU QU'un montant de 17 900 \$ a été prévu au budget de 2021 ;

ATTENDU QUE ce montant est inférieur à la limite de délégation du pouvoir de dépenser du directeur des travaux publics ;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite pour ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que le directeur des travaux publics et des services techniques soit autorisé à demander des prix pour la réparation et la peinture des murs du centre administratif et de procéder aux travaux ;

QUE les travaux débutent dans les meilleurs délais possibles ;

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-522-00.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a adhéré à La Mutuelle des municipalités du Québec pour son portefeuille d'assurances générales ;

ATTENDU QUE le groupe ULTIMA a envoyé par courriel à la Municipalité une proposition de renouvellement des assurances s'élevant à 108 632 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE l'offre de renouvellement est acceptable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits ;

QUE la Municipalité renouvelle son contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année ayant été déposées par la MMQ le 22 janvier 2021 et totalisent la somme de 108 632 \$ (incluant taxes applicables).

ADOPTÉ

2021-0102-049

COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS DU CHEMIN BEAUDOIN EN 2020

ATTENDU QUE depuis 2016, le conseil municipal a adopté la résolution 2016-2202-069 accordant une compensation pour le déneigement et l'entretien du chemin Beaudoin à l'Association des résidents du chemin Beaudoin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 26 mars 2018 la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QU'un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité au prorata de l'évaluation des résidences du chemin Beaudoin (section du chemin Privé) de l'année 2020 ;

QUE pour 2021 un montant correspondant à 100 % de l'année précédente (2020), pour une somme de 540,87 \$ soit versée à l'Association des résidents du chemin Beaudoin ;

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-320-00-952-00.

ADOPTÉ

2021-0102-050

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE PIÈCES D'ASPHALTE EN 2021

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de pièces d'asphalte pour la saison 2021.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2021-0102-052

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DEUX
CAMIONNETTES NEUVES**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour deux camionnettes neuves.

ADOPTÉ

**PERMIS DE VOIRIE –ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER EN
2021**

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du Ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le Ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de Crabtree demande au Ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise monsieur Pierre Rondeau à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉ

2021-0102-053

ENTENTE DE GRÉ À GRÉ POUR LIGNES DE RUES

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'entente avec Lignes M.D. inc. pour 2021 pour la somme totale de 21 500,30 \$, incluant les taxes, comme présentée dans sa soumission de 2019 et confirmée au même prix par monsieur Mario Desrochers.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-320-00-521-44.

ADOPTÉ

2021-0102-054

TRAVAUX DE VOIRIE EN RÉGIE 2021

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser des travaux municipaux d'une somme totale de 221 945 \$ et de commencer à entreprendre les démarches et appels d'offres nécessaires, s'il y a lieu, à la réalisation des travaux pour les secteurs suivants :



N° de résolution
ou annotation

Secteurs :	Montants estimés
Chemin Beauséjour	124 945 \$
10 ^e Rue	15 000 \$
Chemin de la Rivière-Rouge	82 000 \$
Total :	221 945 \$

QUE les travaux soient financés par la taxe spéciale de voirie.

ADOPTÉ

2021-0102-055

AUTORISATION DE DEMANDE DE PRIX POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT POUR L'ASPHALTE FROID ANNEXÉ À L'ENTREPÔT DE LA 17^E RUE

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que le directeur des travaux publics et des services techniques soit autorisé à demander des prix pour les diverses étapes liées à la construction d'un bâtiment annexé à l'entrepôt de la 17^e Rue, et qui sera conçu pour y conserver de l'asphalte froid, et ce, pour un montant budgété de 52 500 \$.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 23-040-00-722.

ADOPTÉ

2021-0102-056

OFFRE DE SERVICE POUR LA RÉPARATION DES TROTTOIRS DU PONT

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service du 14 août 2020 de *Philippe Gagnon Construction*, concernant la réparation des trottoirs des deux côtés du pont liant la 8^e Rue et le chemin Saint-Michel, pour un montant de 33 464,77 \$ incluant les taxes nettes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 23-040-00-721.

ADOPTÉ

2021-0102-057

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT, D'AQUEDUC ET DE LA VOIRIE DE LA 4^E AVENUE ET DE LA 5^E RUE

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des infrastructures de la 4^e Avenue, entre la 9^e Rue et le stationnement de Produits Kruger, et de la 5^e Rue, entre la 4^e Avenue et la 2^e Avenue.

QUE les travaux soient financés par le règlement d'emprunt 2017-297.

ADOPTÉ

2021-0102-058

POLITIQUE SALARIALE — EMPLOIS ÉTUDIANTS 2021

ATTENDU QUE la convention collective ne s'applique pas aux étudiants recrutés par le service de placement étudiant ou par la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser annuellement le salaire des étudiants en fonction du taux du salaire minimum fixé par la Loi sur les normes du travail qui touchent la majorité des salariés québécois, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel ;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2021-0102-059

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir différentes échelles de salaire en fonction des emplois occupés et de l'ancienneté accumulée au même emploi de façon continue ;

ATTENDU QUE le salaire horaire minimum passera à 13,50 \$ le 1er mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers que les échelles salariales suivantes soient fixées pour les différents emplois étudiants énumérés :

Coordonnateur (trice) du camp de jour estival et de la semaine de relâche :

1re année d'ancienneté	17,50\$
2e année d'ancienneté	17,75 \$
3e année d'ancienneté et les suivantes	18,00 \$

Intervenant (e) et accompagnateur (trice) pour enfant à besoins particuliers :

1re année d'ancienneté	16,00 \$
2e année d'ancienneté	16,25 \$
3e année d'ancienneté et les suivantes	16,50 \$

Animateur (trice) au camp de jour :

1re année d'ancienneté	14,00 \$
2e année d'ancienneté	14,25 \$
3e année d'ancienneté et les suivantes	14,60 \$

Aide aux services techniques :

1re année d'ancienneté	16,00 \$
2e année d'ancienneté	16,25 \$
3e année d'ancienneté et les suivantes	16,50 \$

Tout autre employé étudiant affecté aux différents travaux incluant les loisirs à titre indicatif et non restrictif : tonte de gazon, entretien, surveillance et ouverture des immeubles municipaux et gymnase de l'école, animateur ou préposé aux différents événements municipaux, surveillant pour le patin libre, etc.

Indépendamment de l'ancienneté	14,00 \$
--------------------------------	----------

ADOPTÉ

RÉMUNÉRATION SALARIALE POUR LA FORMATION DES ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR

ATTENDU QU'il y a lieu d'encourager les animateurs de camp de jour à détenir une certification reconnue par le Conseil québécois du loisir, comme le DAFA ;

ATTENDU QUE le conseil veut encourager tous les animateurs, détenteurs de DAFA à suivre une formation continue obligatoire afin de donner un service de qualité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de payer les animateurs selon le salaire minimum lors de journées de formation dans le cadre du DAFA, de la formation continue en animation, pour les cours de secourisme et des formations locales données par la Municipalité ;

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-047 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE plusieurs projets de construction multilogements sont actifs autour de l'usine des Produits Kruger, notamment le long de la 4^e Avenue ;

ATTENDU QU'il est prévisible que l'usine souhaite se développer et faire des agrandissements, et qu'elle ne peut le faire qu'en débordant dans les zones I-1 et M-2 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite être proactif en affirmant que la construction future d'habitations multilogements dans ce secteur serait en contradiction avec le développement industriel à prévoir ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir éventuellement des zones tampons entre l'industrie et les habitations pour permettre une meilleure cohabitation ;

ATTENDU QUE la zone I-1 sera modifiée pour revenir à ce qu'elle était avant le règlement 2013-228 ;

ATTENDU QUE les zones E-5, M-1 et M2 seront modifiées pour revenir comme ce qu'elles étaient avant le règlement 2008-143 ;

ATTENDU QUE la modification du règlement 2008-143 visait la construction d'une résidence pour personnes âgées qui fut finalement construite sur l'ancien site de la caisse Desjardins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le zonage des zones E-5, M1 et M2 dans le cadre de l'aménagement projeté du parc Denis-Laporte ;

ATTENDU QU'il y a eu avis de motion le 13 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 13 janvier 2021 ;

ATTENDU QU'un avis public de consultation écrite a été publié le 15 janvier 2021 et laissait jusqu'au 1^{er} février 2021 pour acheminer des commentaires écrits à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a n'y a eu aucun avis écrit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le second projet de règlement 99-044-47 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-0102-061

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-048 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE plusieurs projets de construction multilogements sont actifs dans la municipalité ;

ATTENDU QUE la construction de multilogements à forte densité cause certaines problématiques dans la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaiterait minimiser l'impact des multilogements ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite diminuer le nombre de logements à 8 logements maximum sur certaines zones.



N° de résolution
ou annotation

2021-0102-062

ATTENDU QU'il y a eu avis de motion le 13 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 13 janvier 2021 ;

ATTENDU QU'un avis public de consultation écrite a été publié le 15 janvier 2021 et laissait jusqu'au 1^{er} février 2021 pour acheminer des commentaires écrits à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucun avis écrit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le projet de règlement 99-044-48 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE DEMANDE DE PRIX POUR UN CONSULTANT EN URBANISME

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption du schéma d'aménagement par la MRC de Joliette, la Municipalité doit refaire tous ses règlements d'urbanisme d'ici avril 2022 ;

ATTENDU QU'un montant de 40 000 \$ a été prévu au budget pour les services d'un consultant en urbanisme en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers d'approuver la demande de prix pour les services d'un consultant en urbanisme effectué le 18 janvier 2021 ;

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-610-00-410-00.

ADOPTÉ

2021-0102-063

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE JOLIETTE CONCERNANT L'ÉCOCENTRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers que le maire et le directeur général de la Municipalité soient autorisés à signer l'entente intermunicipale relative à la gestion et l'opération d'un écocentre par la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

2021-0102-064

ENGAGEMENT À L'ACHAT LOCAL ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

ATTENDU QUE la MRC de Joliette a adopté un Plan de développement de sa zone agricole (PDZA) le 7 avril 2020 ;

ATTENDU QUE le plan d'action du PDZA comprend une action relative à l'achat local ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Crabtree juge opportun d'agréer dans le sens de la MRC de Joliette et d'aider les entreprises locales à faire face aux impacts économiques négatifs liés à la pandémie de COVID-19 en effectuant ses achats bioalimentaires localement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree soutient la démarche du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière.



N° de résolution
ou annotation

2021-0102-065

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers

QUE la Municipalité de Crabtree s'engage à favoriser l'achat lanauchois lors des différentes rencontres et événements en privilégiant les aliments produits ou préparés dans Lanaudière, les menus intégrant des produits lanauchois, les entreprises utilisant ou fournissant des produits lanauchois et les entreprises adhérant aux campagnes « Goûtez Lanaudière ! » en plus d'afficher les aliments locaux lors de ces événements.

QUE la Municipalité de Crabtree s'engage à adopter des pratiques plus écoresponsables lors de ces événements.

QUE la Municipalité de Crabtree s'engage à publiciser son engagement par ses plateformes de communications (site web, panneau électronique et page Facebook) ;

QUE copie conforme de la présente résolution soit acheminée à Mme Karine Charpentier, directrice adjointe du CDBL.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE VOLET RURALITÉ

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers.

QUE la directrice des loisirs et de la culture soit autorisée à présenter une demande de subvention dans le cadre PSPS-Ruralité pour l'aménagement du legs du Centième au parc Edwin Crabtree.

QUE le maire et le directeur général de la Municipalité soient autorisés à signer l'entente.

ADOPTÉ

2021-0102-066

PONT PAYANT AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES DE CRABTREE EN 2021

Le Conseil prend connaissance d'une demande d'organisme à but non lucratif pour la tenue d'un pont payant, soit :

➤ *La Maison des Jeunes de Crabtree*

ATTENDU QUE la Municipalité a comme politique de n'autoriser que la tenue de deux (2) ponts payants par année ;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes est le premier organisme de l'année 2021 à faire sa demande ;

ATTENDU QU'il n'y a qu'une seule demande d'organisme et qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à un tirage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser *La Maison des Jeunes de Crabtree* à tenir un pont payant sur le territoire de la Municipalité à des dates à déterminer avec la direction des loisirs ;

QUE l'organisme soit invité à communiquer avec la Municipalité pour fixer la date de l'événement et les modalités de l'organisation qui ne doit pas avoir lieu en même temps qu'une autre activité municipale ;



2021-0102-067
N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2021-0102-068

2021-0102-069

QUE l'organisation soit avisée de porter une attention particulière à la sécurité, en se munissant de dossards visibles, de cônes et de barricades.

ADOPTÉ

**PONT PAYANT AU PROFIT DE AUX BONHEURS DES AÎNÉS
LANAUDIÈRE EN 2021**

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

Le Conseil prend connaissance d'une demande d'organisme à but non lucratif pour la tenue d'un pont payant, soit :

➤ *Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière*

ATTENDU QUE la Municipalité a comme politique de n'autoriser que la tenue de deux (2) ponts payants par année ;

ATTENDU QU'un autre organisme a présenté une demande ;

ATTENDU QU'il y a deux (2) demandes d'organismes et qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à un tirage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet d'autoriser *Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière* à tenir un pont payant sur le territoire de la Municipalité à des dates à déterminer avec la direction des loisirs ;

QUE l'organisme soit invité à communiquer avec la Municipalité pour fixer la date de l'événement et les modalités de l'organisation qui ne doit pas avoir lieu en même temps qu'une autre activité municipale ;

QUE l'organisation soit avisée de porter une attention particulière à la sécurité, en se munissant de dossards visibles, de cônes et de barricades.

ADOPTÉ

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2021 À L'ASSOCIATION DES
CAMPS DU QUÉBEC**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à l'Association des camps du Québec pour 2021 et de payer la cotisation pour la somme de 150 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC PRODUITS
KRUGER POUR LES FESTIVITÉS DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE
CRABTREE**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé l'appui des Produits Kruger, entreprise phare du territoire, de collaborer pour les festivités des Fêtes du centième ;

ATTENDU QUE les Produits Kruger ont accepté d'offrir une contribution financière pour l'élaboration de la Place du centième et des activités offertes pour l'occasion ;



N° de résolution
ou annotation

2021-0102-070

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers que le maire et le directeur général de la Municipalité soient autorisés à signer l'entente de collaboration financière avec les Produits Kruger.

ADOPTÉ

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2021 - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion pour 2021 à « Carrefour action municipale et famille » pour une somme de 79 \$ avant taxes, et d'y déléguer Sylvie Frigon.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 39.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.